

RAPPORT DE GESTION 2015

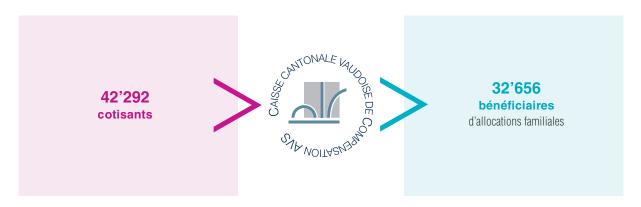
CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

TABLE DES MATIÈRES

1	_	La Caisse en chiffres globaux	2
2	_	Champs d'activité	3
3	_	Affiliation et cotisations	4
4	_	Allocations familiales	5 – 6
5	_	Allocation cantonale de maternité	7 – 8
6	_	Comptes	9 – 10
7	_	Remerciements	11
8	_	Conseil	12

COTISANTS

BÉNÉFICIAIRES



205.8 millions de francs d'allocations familiales versées 5.9 millions de francs d'autres prestations en faveur de la famille





2 - CHAMPS D'ACTIVITÉ

La Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales est un établissement de droit public, dont le siège est à Montreux. Elle est gérée par la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS.

Ses attributions sont les suivantes selon la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille du 23 septembre 2008 :

- gérer les allocations familiales aux salariés, aux indépendants et aux non-actifs;
- gérer l'allocation de naissance aux travailleurs agricoles;
- prélever auprès de ses affiliés les contributions cantonales encaissées par l'intermédiaire des Caisses d'allocations familiales et versées au Fonds de surcompensation en faveur de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, pour la Fondation en faveur de la formation professionnelle et pour les prestations complémentaires aux familles;
- appliquer le régime des allocations cantonales de maternité ou d'adoption;
- administrer le Fonds cantonal pour la famille;
- sur délégation du canton, vérifier l'application de la loi par les caisses et collecter les données nécessaires à la statistique.

Elle assume, par ailleurs, la tâche particulière suivante prévue dans la Charte sociale agricole du 29 novembre 1965 :

 encaisser la contribution de solidarité agricole et verser les allocations de famille aux exploitants qui ne sont pas membres de la Fédération rurale vaudoise.

3 - AFFILIATION ET COTISATIONS

	2014 ¹⁾	2015	Variat	ions
			En nombres	En %
Entreprises affiliées	21'949	21'853	-96	-0.44
Indépendants affiliés	18'269	20'439	2'170	11.88
Total	40'218	42'292	2'074	5.16

¹⁾ Total des affiliés au cours de l'année.

	2014	2015	Variat	tions
			En CHF	En %
Cotisations des employeurs	177'311'627	181'613'623	4'301'996	2.43
Cotisations des indépendants	9'909'356	10'794'085	884'729	8.93
Contributions publiques pour les non-actifs	18'290'674	20'659'820	2'369'146	12.95
Total	205'511'657	213'067'528	7'555'871	3.68

Le taux de cotisation pour les employeurs, inchangé en 2015, est de 2.105% (y compris 0.11% pour les frais administratifs), auquel s'ajoute 0.17% destiné à d'autres buts que les allocations familiales, à savoir des contributions en faveur de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants et de la Fondation en faveur de la formation professionnelle.

Les Caisses d'allocations familiales gérant le régime des indépendants participent à une compensation totale des charges. Le taux de cotisations a été augmenté de 1.6% à 1.95%, dont 0.1% pour les frais administratifs.

Les allocations en faveur des personnes non actives sont financées par l'État (répartition canton/communes).

	2014	2015	Varia	tions
			En CHF	En %
Cotisations PC Familles et rente-pont des employeurs	10'091'818	10'064'212	-27'606	-0.27
Cotisations PC Familles et rente-pont des indépendants	453'787	443'692	-10'095	-2.22
Total	10'545'605	10'507'904	-37'701	-0.36

Depuis l'entrée en vigueur des PC Familles (1^{er} octobre 2011), une contribution paritaire employeurs/ employés de 0.12% est perçue auprès des employeurs. Cette contribution se monte à 0.06% pour les indépendants. Depuis le 1^{er} janvier 2013, cette contribution paritaire de 0.12% est répartie à hauteur de 0.11% pour les PC Familles et 0.01% pour le Fonds cantonal pour la famille.

Les montants indiqués en page 4 ne tiennent pas compte des montants irrécouvrables et des indemnités en réparation de dommage.

4 - ALLOCATIONS FAMILIALES

En application des mesures accompagnant la Réforme vaudoise de l'imposition des entreprises (RIE III), l'augmentation du barème des allocations prévue au 1er janvier 2017 a été anticipée au 1er septembre 2016.

Allocations	Barème par mois				
	2015	2016		2017	
		jusqu'au 31 août	dès le 1 ^{er} septembre		
Pour enfant <i>(1^{er} et 2^e enfant)</i>	230	230	250	250	
Pour enfant <i>(3° et suivants)</i>	370	370	370	370	
De formation <i>(1er et 2e enfant)</i>	300	300	330	330	
De formation <i>(3^e et suivants)</i>	4401)	440 1)	450	450	
Allocation de naissance ou allocation d'accueil en vue d'adoption	1'5002)	1'500 ²⁾	1'500 ²⁾	1'500 ²⁾	

¹⁾La loi garantit que les familles qui bénéficient au 31 décembre 2013 de 3 allocations de formation professionnelle ou plus restent au bénéfice des droits acquis (CHF 470.— pour le 3° et les suivants) jusqu'au 31 août 2016.

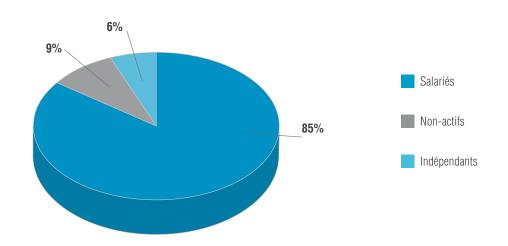
²⁾ Ce montant est doublé en cas de naissance/accueil multiple.

Nombre d'allocations	Sala	ıriés	Indépe	ndants	Non-	actifs
Au 31 décembre	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Allocations pour enfants	34'140	34'439	2'326	2'458	3'660	4'307
Allocations de formation professionnelle	14'000	14'303	715	822	697	818
Durant l'année	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Allocations de naissance / adoption	1'766	1'805	66	66	268	245

4 - ALLOCATIONS FAMILIALES

	2014	2015	Varia	tions
			En CHF	En %
Salariés	166'919'224	171'175'120	4'255'896	2.55
Différentiels/allocations familiales	632'782	1'022'141	389'359	61.53
Travailleurs agricoles (seulement allocations de naissance)	67'500	54'000	-13'500	-20.00
Total pour les salariés	167'619'506	172'251'261	4'631'755	2.76
Indépendants	12'066'673	12'821'080	754'407	6.25
Non-actifs	18'290'674	20'659'820	2'369'146	12.95
Total	197'976'853	205'732'161	7'755'308	3.92

Bénéficiaires AF	2014	2015	Variat	ions
			En nombres	En %
Salariés	27'211	27'760	549	2.02
Indépendants	1'743	1'885	142	8.15
Non-actifs	2'555	3'011	456	17.85



Les montants indiqués en page 6 ne tiennent pas compte des montants à restituer, des amortissements et des remises.

5 – ALLOCATION CANTONALE DE MATERNITÉ

Pour quel événement ?

Elle est accordée en cas de naissance, mais également en cas d'adoption ou d'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans.

Pour qui?

L'allocation cantonale de maternité est une prestation destinée aux familles domiciliées dans le canton de Vaud depuis 9 mois au moins.

- 1. Les familles auxquelles l'allocation fédérale de maternité a été refusée (notamment lors d'une adoption) ont droit à des prestations cantonales de 14 semaines équivalentes aux prestations fédérales.
- 2. Si malgré l'APG fédérale ou cantonale accordée pour les 14 premières semaines, les revenus sont insuffisants (par rapport aux limites légales des revenus), il peut être octroyé une allocation de CHF 300.— par mois au minimum¹⁾, pour compenser une perte de gain et cela durant 6 mois (dès la naissance ou l'adoption).
- **3.** Si la mère n'exerçait pas d'activité lucrative (ni salariée, ni indépendante) et que les revenus sont insuffisants (par rapport aux limites légales des revenus), il peut être accordé une prestation de CHF 300.– par mois durant 6 mois¹⁾.

Durée des prestations ?

Les prestations en cas d'adoption, qui remplacent l'APG fédérale, sont limitées à 14 semaines.

Les autres prestations sont accordées pour 6 mois. Elles peuvent être maintenues durant 1 à 6 mois de plus si l'état de santé de la mère ou de l'enfant rend nécessaire la présence constante de la mère au foyer.

Si l'enfant souffre d'une affection grave nécessitant la présence constante d'un parent au foyer, l'allocation peut encore être maintenue durant une période supplémentaire de 24 mois au plus.

Mode de calcul?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises *(LHPS)* s'applique à l'allocation cantonale de maternité.

La LHPS règle le calcul du revenu déterminant (RDU) et la composition de l'unité économique de référence (personnes prises en compte dans le ménage).

 $^{^{1)}\,\}mbox{Dès}$ le 1er septembre 2016, l'allocation minimum est portée de CHF 300.— à CHF 330.—.

5 – ALLOCATION CANTONALE DE MATERNITÉ

Demandes	Enregi	strées	Trait	ées	En c	ours
	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Nombre	2'084	2'062	2'013	2'112	213	163

Octrois	20	2014		15
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Allocation de base	1'228	2'288'000	1'354	2'466'001
Allocation perte de gain	508	2'285'645	502	2'228'787
Total	1'736	4'573'645	1'856	4'694'788

Refus	2014	2015
Nombre	277	256
dont refus pour dépassement de revenus/fortune	244	223

Bénéficiaires	201	2014		2015	
	Nombre	%	Nombre	%	
Couples	1'440	83	1'562	84	
Mères seules	296	17	294	16	
Total	1'736	100	1'856	100	

Prorogation	2014	2015
Prorogation de droit : 6 mois	20	16
Prorogation de droit : 1 à 2 ans	7	8

Octroi autres prestations	2014		2015	
	Nombre	CHF	Nombre	CHF
Allocation en cas de refus APG	6	51'244	9	61'388
Allocation d'adoption	10	109'681	10	105'445
Total	16	160'925	19	166'833

6 - COMPTES

Total des passifs

Compte d'administration Bilan au 31 décembre	31.12.2014	31.12.2015	Varia	Variations	
Actif			En CHF	En %	
Actifs circulants	49'880'052	44'949'920	-4'930'132	-9.88	
Banques et poste	6'992'760	13'249'134	6'256'374	89.47	
Affiliés	12'246'780	15'077'296	2'830'516	23.11	
Débiteurs et autres comptes courants	2'133'327	3'593'689	1'460'362	68.45	
Avoir de la CCAF envers le secteur 1	28'478'205	13'029'801	-15'448'404	-54.25	
Actifs transitoires	28'980	0	-28'980	-100.00	
Actifs immobilisés	40'747'593	40'748'798	1'205	0.00	
Obligations	802'593	803'798	1'205	0.15	
Immeubles	39'945'000	39'945'000	0	0.00	
Total des actifs	90'627'645	85'698'718	-4'928'927	-5.44	
Passif					
Fonds étrangers	38'799'386	30'176'522	-8'622'864	-22.22	
Création et autres comptes courants	13'365'743	8'956'540	-4'409'203	-32.99	
Dette hypothécaire	8'772'852	5'939'790	-2'833'062	-32.29	
Passifs transitoires et comptes d'ordres	1'439'292	668'418	-770'874	-53.56	
Provisions	2'956'410	3'289'451	333'041	11.27	
			0.401700		
Fonds cantonal	12'265'089	11'322'323	-942'766	-7.69	
	12'265'089 51'828'259	11'322'323 55'522'196	-942'766 3'693'937	-7.69 7.13	
Fonds propres					
Fonds propres Réserve de réévaluation d'immeubles	51'828'259	55'522'196	3'693'937	7.13	
Fonds cantonal Fonds propres Réserve de réévaluation d'immeubles Réserve générale au 01.01 Résultat	51'828'259 14'476'000	55'522'196 14'476'000	3'693'937	7.13 0.00	

85'698'718

-4'928'927

-5.44

90'627'645

6 - COMPTES

Comptes de charges et produits	31.12.2014	31.12.2015	Varia	Variations	
			En CHF	En %	
Cotisations 1)	175'911'771	180'121'568	4'209'797	2.39	
Réductions des cotisations	-144	-42	102	-70.91	
Amortissement des cotisations	-426'026	-842'136	-416'110	97.67	
ndemnité en réparation de dommages et recouvrement de cotisations	25'335	97'353	72'018	284.26	
Allocations	-166'603'165	-171'206'306	-4'603'141	2.76	
Allocations CCAF à restituer	661'328	284'548	-376'780	-56.97	
Amortissement et remises des allocations	-166'548	-104'482	62'066	-37.27	
Contributions aux divers fonds	-13'975'875	-14'435'808	-459'933	3.29	
Compensation à 60%	6'988'930	6'639'600	-349'330	-5.00	
Frais d'administration	-5'276'338	-4'214'322	1'062'016	-20.13	
Participation aux frais d'administration	6'008'750	5'963'476	-45'274	-0.75	
Résultat net des capitaux	-83'606	-60'413	23'193	-27.74	
Rendement pour le Fonds cantonal pour la famille	-246'041	-411'521	-165'480	67.26	
Résultat net des immeubles	1'211'121	1'862'422	651'301	53.78	
Résultat - perte / bénéfice	4'029'491	3'693'937	-335'554	-8.33	

¹⁾ Cette rubrique comprend les contributions aux Fonds pour l'accueil de jour et la formation professionnelle.

Surcompensation pour le régime des allocations aux salariés

Pour accompagner l'augmentation échelonnée des allocations familiales, la compensation des charges entre les caisses a été renforcée dès 2013. Selon les nouvelles règles de compensation, les caisses ayant un taux de référence (rapport entre les charges légales d'allocations et la masse salariale) inférieur au taux moyen cantonal versent une contribution correspondant au 60% de cette différence. Les caisses, dont le taux de référence est supérieur au taux moyen cantonal, reçoivent une subvention correspondant au 60% de la différence. C'est le cas de la Caisse cantonale qui a ainsi bénéficié de cette subvention en 2014 et en 2015.

7 - REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à nos clients pour la confiance témoignée, aux partenaires, organes et autorités qui nous ont apporté leur soutien et leur collaboration, aux agences d'assurances sociales, ainsi qu'au Comité de direction de la Caisse et à l'ensemble du personnel pour l'important travail fourni durant cette année 2015.

Fabienne Goetzinger

Pierre-Yves Maillard

Directrice

Président du Conseil d'administration

COMPOSITION

Président

M. Pierre-Yves MAILLARD

Conseiller d'État, Chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), Lausanne

Remplaçant

M. Fabrice GHELFI

Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH), Lausanne Membre de la Délégation des affaires du personnel Membre de la Délégation financière et d'audit

Membres

M. Julien CUÉREL

Syndic de Baulmes Membre de la Délégation financière et d'audit

M. Yves DEFFERRARD

Responsable du secteur industrie, Unia Région Vaud Membre de la Délégation des affaires du personnel

M. Philippe DIESBACH

Président de Patrimob SA, Lausanne Président de la Délégation des affaires immobilières

Mme Françoise FAVRE

Cheffe de l'instance juridique, Service de l'emploi, Lausanne Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Jean HEIM

Avocat, Lausanne

Président de la Délégation financière et d'audit Membre de la Délégation des affaires du personnel

Mme Marianne KELLER

Assistante postale et conseillère communale, La Tour-de-Peilz Présidente de la Délégation des affaires du personnel

M. Philippe MEYLAN

Administrateur de sociétés Membre de la Délégation des affaires immobilières

M. Yves PELLAUX

Agriculteur, Président de Prométerre, Pomy

M. Marc VUILLEUMIER

Directeur des Sports, de l'intégration et de la protection de la population, Lausanne Membre de la Délégation des affaires du personnel

Composition au 31.12.2015





Caisse cantonale vaudoise de Compensation AVS

Rue des Moulins 3 – 1800 Vevey

Tél.: 021 964 12 11 www.caisseavsvaud.ch